

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 mai 2013

TRANSPARENCE DE LA VIE PUBLIQUE (PROJET DE LOI) - (N° 1005)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL110

présenté par
M. Urvoas, rapporteur

ARTICLE 5

À l'alinéa 2, supprimer le mot: "également".

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.